

13 mai 2009

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA PRATIQUE DU CANYON - SAISON 2009

«VIGILANCE CANYON !»

Communiqué de presse



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

En raison des conditions météo exceptionnelles de cet hiver sur l'ensemble du département (enneigement important et cumul de précipitations), il est prévisible que le niveau d'eau dans les canyons et les rivières des Alpes Maritimes soit plus important que les années précédentes, accentuant d'autant le risque de noyade.

Il est donc vivement recommandé aux professionnels ainsi qu'aux pratiquants d'accorder une vigilance toute particulière aux points de sécurité suivants :

- s'informer sur les conditions météo, notamment les périodes de redoux ou de pluie favorisant la fonte des neiges.
(Informations Météo France au : 0892 68 02 06)
- observer attentivement et évaluer le débit ainsi que le niveau d'eau à l'entrée et à la sortie des canyons.
- évaluer la température de l'eau de fonte, probablement plus froide qu'habituellement.
- porter attention aux risques d'encombrement des canyons par des branches ou des blocs de rochers.
- prendre en compte le niveau et le débit de la rivière à traverser en sortie de canyon.

Contact presse

Géraldine SOULIER
*Chef de bureau de la
Communication
Interministérielle*

04.93.72.22.40
06.66.73.43.58

*Centre Administratif
286, Route de Grenoble
06286 Nice Cedex 3*

Ces recommandations particulières s'ajoutent à celles figurant déjà sur l'arrêté préfectoral n°**98.000481-bis** du **22/12/1998** (articles 6 et 7), réglementant la pratique du canyonisme.

Dans un souci de sécurité et d'intérêt général, il est impératif de respecter et de faire respecter ces consignes.

Toute imprudence dans l'inobservation de celles-ci risquerait de vous mettre en danger ainsi que les secouristes chargés de vous porter assistance.

communication@alpes-maritimes.pref.gouv.fr